



KPMG SA
2 rue Pierre Simon de Laplace
BP 65811
57078 Metz



Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2023

EFM

2 rue Thomas Edison 57070 METZ

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 143008010101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre.
Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (private company limited by guarantee).

Société anonyme à conseil d'administration
Siège social :
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
Capital social : 5 497 100 €
775 726 417 RCS Nanterre



KPMG SA
2 rue Pierre Simon de Laplace
BP 65811
57078 Metz

EFM

2 rue Thomas Edison 57070 METZ

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2023

À l'assemblée générale de l'association EFM,

Opinion avec réserve

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association EFM relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Sous la réserve décrite dans la partie "Fondement de l'opinion avec réserve", nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion avec réserve

Motivation de la réserve

Dans notre rapport du 9 juin 2023 relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2022, nous avons formulé une réserve en raison d'une insuffisance de provision pour congés payés (charges incluses) pour un montant de 235 453 €. Cette insuffisance de provision subsiste à la clôture de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

En effet, comme précisé dans la note de l'annexe intitulée "Etat des provisions" votre association a comptabilisé dans ses comptes au 31 décembre 2023 une provision pour congés payés (toutes charges comprises) de 172 131 €.

Si l'association avait comptabilisé cette provision à hauteur de l'engagement total estimé au 31 décembre 2023 (soit 312 131 €), l'impact sur les comptes serait une charge complémentaire de 140 000 € ; le résultat de l'exercice et les fonds propres seraient minorés d'autant.



Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, outre le point décrit dans la partie "Fondement de l'opinion avec réserve", nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

A l'exception de l'incidence du point décrit dans la partie "Fondement de l'opinion avec réserve", nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

EFM

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;



- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Metz, le 24 juin 2024

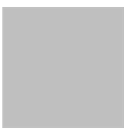
KPMG SA

Sandrine
Demesse

Signature
numérique de
Sandrine Demesse
Date : 2024.06.24
10:43:53 +02'00'

Sandrine DEMESSE

Associée

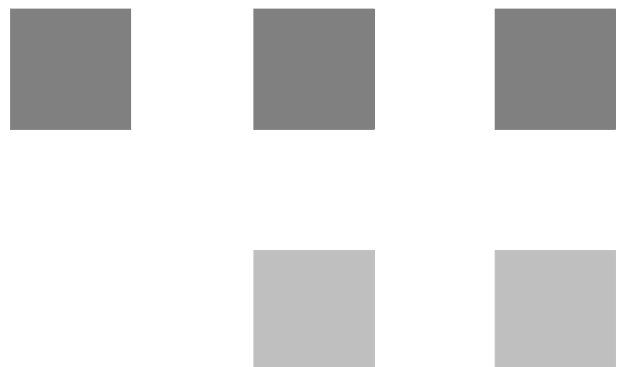


Etats Comptables et Fiscaux

31/12/2023



Bilan et Compte de résultat



BILAN ACTIF

Période du 01/01/23 au 31/12/23

EFM

Devise en Euro

ACTIF	Exercice 2023			Exercice 2022
	Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires				
Autres Immobilisations Incorporelles	-	-	-	-
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels	54 474	30 601	23 873	2 718
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
Immobilisations financières				
Participations et Créances rattachées				
Autres titres immobilisés				
Prêts	90 142	-	90 142	74 024
Autres	2 989	-	2 989	2 733
Total I	147 606	30 601	117 005	79 475
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Créances				
Créances clients, usagers et comptes rattachés	609 290	19 594	589 695	504 004
Créances reçues par legs ou donations				
Autres	186 083	-	186 083	154 123
Valeurs mobilières de placement				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	257 276	-	257 276	228 246
Charges constatées d'avance	14 129	-	14 129	3 705
Total II	1 066 778	19 594	1 047 184	890 078
Frais d'émission des emprunts (III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Ecarts de conversion Actif (V)				
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	1 214 383	50 195	1 164 188	969 552

BILAN PASSIF

Période du 01/01/23 au 31/12/23

EFM

Devise

en Euro

PASSIF		Exercice 2023	Exercice 2022
FONDS PROPRES			
Fonds propres sans droit de reprise			
Fonds propres statutaires			
Fonds propres complémentaires			
Fonds propres avec droit de reprise			
Fonds statutaires			
Fonds propres complémentaires			
Ecarts de réévaluation			
Réserves			
Réserves statutaires ou contractuelles			
Réserves pour projet de l'entité			
<i>Dont réserves des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée</i>			
Autres			
Report à nouveau			
Report à nouveau	-	23 812	6 878
<i>Dont report à nouveau des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée</i>	-	23 812	6 878
Excédent ou déficit de l'exercice		5 151	- 30 690
<i>Dont Excédent ou déficit des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée</i>		5 151	- 30 690
Situation nette (sous total)	-	18 662	- 23 812
Fonds propres consommables			
Subventions d'investissement		13 600	
Provisions réglementées			
Total I	-	5 062	- 23 812
FONDS REPORTES ET DEDIES			
Fonds reportés liés aux legs ou donations			
Fonds dédiés			
Total II		-	-
PROVISIONS			
Provisions pour risques		182 808	83 566
Provisions pour charges			
Total III		182 808	83 566
DETTES			
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		-	1 123
Emprunts et dettes financières diverses		146 055	164 664
Avances et acomptes reçus sur commandes			
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés		75 546	76 450
Dettes des legs ou donations			
Dettes fiscales et sociales		741 147	666 990
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes		778	573
Instruments de trésorerie			
Produits constatés d'avance		22 917	-
Total IV		986 443	909 799
Ecarts de conversion Passif (V)			
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)		1 164 188	969 552
TOTAL GENERAL (I Bis + II + III + IV + V)		-	-

COMPTE DE RESULTAT

Période du 01/01/23 au 31/12/23

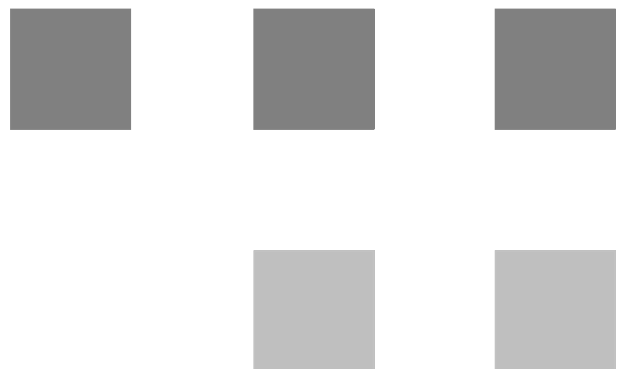
EFM

Devise en Euro

COMPTE DE RESULTAT	Exercice 2023	Exercice 2022
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations	1 142	1 081
Ventes de biens et services		
Ventes de biens		
<i>dont ventes de dons en nature</i>		
<i>dont ventes de biens relatives aux activités sociales et médico-sociales</i>		
Ventes de prestations de service	1 504 031	1 272 850
<i>dont parrainages</i>		
<i>dont ventes de prestations de services relatives aux activités sociales et médico-sociales</i>	1 504 031	1 272 850
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	2 720 956	2 485 451
<i>dont contributions financières des Autorités de tarification relatives aux activités sociales et médico-sociales</i>	2 065 339	2 034 136
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommables		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels		
Mécénats		
Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières	12 679	751
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	107 969	107 324
Utilisations des fonds dédiés		
Autres produits	26 030	1 120
Total I	4 372 808	3 868 576
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises		
Variation de stock		
Autres achats et charges externes	609 819	483 981
Aides financières		
Impôts, taxes et versements assimilés	242 624	225 978
Salaires et traitements	2 709 975	2 540 915
Charges sociales	557 712	534 197
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	16 551	8 403
Dotations aux provisions	182 808	81 966
Reports en fonds dédiés		
Autres charges	47 870	21 811
Total II	4 367 358	3 897 251
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I -II)	5 450	28 675
PRODUITS FINANCIERS		
De participation		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés		
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total III	-	-
CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées	3 108	2 193
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total IV	3 108	2 193

2. RESULTAT FINANCIER (III - IV)	-	3 108	-	2 193
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)		2 342	-	30 868
PRODUITS EXCEPTIONNELS				
Sur opérations de gestion		3 145		2 217
Sur opérations en capital				
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		1 600		3 500
Total V		4 745		5 717
CHARGES EXCEPTIONNELLES				
Sur opérations de gestion		1 937		3 939
Sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		-		1 600
Total VI		1 937		5 539
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)		2 809		178
Participation des salariés aux résultats (VII)				
Impôts sur les bénéfices (VIII)				
Total des produits (I + III + V)		4 377 553		3 874 293
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)		4 372 403		3 904 984
EXCEDENT OU DEFICIT		5 151	-	30 690
dont excédent ou déficit des activités sociales ou médico-sociales sous gestion contrôlée		5 151	-	30 690
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				
Dons en nature				
Prestations en nature				
Bénévolat		3 009		3 009
TOTAL		3 009		3 009
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				
Secours en nature				
Mises à disposition gratuite de biens				
Prestations en nature				
Mise à disposition gratuite de biens et services				
Personnel bénévole		3 009		3 009
TOTAL		3 009		3 009

Annexe



-OBJET SOCIAL, NATURE ET PERIMETRE DES ACTIVITES ET DESCRIPTION DES MOYENS MIS EN ŒUVRE-

L'association Emplois Familiaux Moselle (EFM) a pour objet en 2023 la défense de l'ensemble des intérêts matériels et moraux des familles qui lui apportent leurs adhésions. Elle a également pour objet d'assurer une mission de services aux personnes sollicitant son concours.

Elle a été créée le 25 février 1993 dans le cadre des dispositions de la loi du 31 décembre 1991 régissant les emplois familiaux. Elle acquiert par la suite ce statut d'association familiale avec la référence à l'article 211-1 du CASF dans ses statuts et offre des services basés sur l'entretien au domicile de familles.

Depuis 2021, le rapprochement avec AMLI et l'inscription dans un réseau a ouvert des perspectives plus larges occasionnant une diversification d'activités comme la déclinaison de projets relevant de l'Habitat Partagé (Habitat inclusif) et des interventions plus importantes vers des publics en situation de vulnérabilité sociale. Ces dernières s'amplifieront d'ailleurs pour donner suite à l'habilitation de l'association à l'aide sociale depuis le 1er octobre 2023. Enfin, l'étude de faisabilité en cours sur l'éventuel transfert de l'activité « Résidence Autonomie » ouvre le champ de la gestion locative donc l'apparition de nouveaux métiers : employé de collectivité, gestionnaire d'établissement. Par conséquent, les évolutions proposées validées par l'assemblée générale du 7 décembre 2023 sont les suivantes :

- **L'abandon du statut d'association familiale et de la limitation territoriale**
- **La modification de l'objet social qui a modifié comme suit :**

« L'Association, sans but lucratif, a pour objet d'intervenir, directement ou indirectement, par tous moyens appropriés, dans la relation d'aide à la personne. Ainsi, l'Association se fixe pour objet d'assurer une mission de services aux personnes sollicitant son concours, dans le cadre des dispositions relatives aux services à la personne et aux services à domicile. Elle se fixe également pour but la mise en œuvre soit directe, soit en collaboration avec d'autres personnes morales ou physiques qualifiées, de tous moyens appropriés pour concourir au maintien de l'autonomie entre autres dans le logement, et plus généralement de la prévention de la dépendance de toutes personnes notamment âgées ou en situation de handicap en mobilisant les moyens, aides et services que nécessitent leur situation.

Elle peut réaliser toute opération ayant un lien direct ou indirect avec l'objet précité qu'elle est en mesure d'exercer et notamment l'acquisition, la prise à bail de tout immeuble, local, équipement et service ou la création de, la participation ou l'adhésion à tout organisme poursuivant un but comparable ou complémentaire. »

Cet objet permettant ainsi à l'Association de poursuivre son activité d'aide à domicile, tout en développant d'autres activités, telles que l'activité de gestion de résidences autonomes.

- **Le changement de dénomination sociale de l'Association :**

Actuellement la dénomination de l'Association « EMPLOIS FAMILIAUX DE MOSELLE » restreint la capacité de l'Association car à renvoi à un type de métier et limite le territoire d'intervention à la Moselle.

Ainsi, a été validé la dénomination : « **EFM** »

Moyens humains au cours de l'année 2023 :

210 contrats de travail gérés.

158 collaboratrices et collaborateurs en moyenne par mois dont 9 administratifs.

Les locaux :

- Le siège social, 2, rue Thomas Edison à Metz, accueille le personnel gérant l'activité de METZ et environs (Territoire de l'action sociale de METZ ORNE) ainsi que celles des territoires de FORBACH-SAINT AVOLD, SARREBOURG -CHATEAUX SALINS et SARREGUEMINES)
- Une antenne existe à Thionville 6 Rue Joffre et héberge l'équipe couvrant le territoire de THIONVILLE ;
- Un espace mis à disposition de l'association au sein de l'antenne ACTIVE de SARREGUEMINES.

Les moyens informatiques :

Le personnel

- Utilise le logiciel " ARCHE MC2 " contenant plusieurs modules et permettant la gestion de l'ensemble de l'activité : Accueil, Planning, Facturation prestation, Paie et facturation Mandataire, Paie salariés, gestion financière.
- Est équipé de terminaux dans le cadre de la déclinaison de la télégestion.

-FAITS CARACTERISTIQUES DES EXERCICES-

- ✓ L'émergence du collectif PRESENCE auquel l'association a pris part aux côtés notamment de l'AMLI, L'AMANDIER, La Main Tendue et Hôtel Social 93 avec AGS.
- ✓ Le portage de la marque PRESENCE auquel l'association participe à l'occasion de diverses manifestations ou présentation d'actions communes menées. Elle en présente plusieurs illustrations, notamment le LAB'2023 durant lequel un espace a été dédié à EFM au sein de celui du collectif PRESENCE.
- ✓ Les manifestations associant les membres du Réseau BATIGERE et du Collectif PRESENCE.
- ✓ La création de PRESENCE AUTONOMIE le 20 juin 2023.
- ✓ La poursuite de la mutualisation des services supports avec l'association Association de gestion solidaire
- ✓ L'équipement des salariés par la télégestion, la création d'un site internet et supports de communication.
- ✓ L'accentuation de la collaboration avec AMLI à travers plusieurs projets : Habitat inclusif, les CHIBANIS
- ✓ L'habilitation à l'aide sociale à compter du 1^{er} octobre 2023
- ✓ La signature d'un CPOM octroyant une subvention de près de 300 000 euros

JURISPRUDENCE SUR LES CONGES PAYES

Le Gouvernement a annoncé préparer un projet de loi destiné à modifier les dispositions légales actuelles pour prévoir l'acquisition de congés payés pendant la période d'arrêt maladie d'origine professionnelle ou non professionnelle. Cette acquisition serait plafonnée à 4 semaines et le report des congés non pris serait limité à 15 mois. Néanmoins, aucun projet de loi n'a été publié ni adopté à ce jour.

Un risque de reversement a été calculé par les services ressources humaines. Un montant de 24 K€ a été provisionné dans les comptes 2023 pour la période de juin 2023 à décembre 2023.

Concernant la période allant de 2019 à mai 2023, le montant estimé de 80 K€, n'a pas été provisionné dans les comptes 2023.

-EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE-

Néant

-REGLES ET METHODES COMPTABLES-**Principes et conventions générales**Principes généraux

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les règlements ANC 2018-06 et ANC 2019-04 s'applique aux comptes afférents aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2020.

Les comptes annuels de notre entité pour cet exercice clos ont été arrêtés conformément aux dispositions du code de commerce, aux dispositions spécifiques applicables du règlement ANC 2018-06 et, à défaut d'autres dispositions spécifiques, à celles du règlement ANC 2014-03 relatif au plan comptable général.

Informations générales complémentaires

Informations sur les transactions autres que les transactions courantes conclues à des conditions normales (article 431-12 du règlement ANC 2018-06) :
Néant

-COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN-**Évaluation des immobilisations corporelles**

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Évaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Logiciels → Linéaire → de 1 à 3 ans
Agencements, aménagements → Linéaire → de 4 à 5 ans
Matériels de bureau → Linéaire → de 2 à 3 ans
Mobiliers → Linéaire → 5 ans

Évaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

État des provisions

La provision pour congés payés est estimée à 312 131 € au 31/12/2023 (charges sociales et fiscales comprises).

À la clôture de l'exercice, la provision constatée dans les comptes s'élève à 172 131 €.

Compte tenu de nos règles en matière de financement, l'insuffisance constatée, soit la somme de 140 000 €, sera provisionnée par étalement sur les 3 prochains exercices.

Une provision pour un risque prud'hommal a été passé dans les comptes 2023 à hauteur de 29 816,72 €.

Enfin, des provisions pour risque de reversement ont été constituées à hauteur de 152 991 € concernant les subventions du Département de la Moselle.

Etat des concours publics et subventions d'investissements

Le conseil départemental de la Moselle a contribué aux ressources de l'association pour un montant de 2 822 922,03 € en 2023 :

- 757 583,50 € correspondent à des subventions permettant le financement du fonctionnement ou celui d'investissement. Le solde finance partiellement le coût de la prestation assurée à hauteur de 23 € par heure APA ou PCH réalisée.
- 6 000 €, accordés par le fonds de dotation de la Caisse d'Epargne, finance partiellement le déploiement de la télégestion.
- 1 750 € ont été versés par l'ETAT dans le cadre de la participation de l'association à l'expérimentation relative au recours aux Emplois Francs.

Financier	Objet:		Totaux
Conseil départemental	Participation du CD aux financements des heures Prestation/usager APA et PCH	2065338.53	2718039.49
	Subvention de fonctionnement des 2 dispositifs Habitats inclusifs AMNEVILLE ET LAVOIR	80000	
	Subvention de fonctionnement du Projet "Aller vers les Chibanis"	2083.33	
	Subvention d'investissement (Télégestion)	10000	
	Subvention Dotation complémentaire -CPOM	301729	
	Participation du CD à l'impact financier de l'avenant 43 (Revalorisation des salaires)	258888.63	
Etat - Emploi Franc	Indemnisation suite au recours à un emploi franc	1750	1750
Fonds de dotation de la Caisse d'épargne	Subention d'investissement (Télégestion)	6000	6000

-COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT-**Rémunération des dirigeants**

Au sein de l'association, le montant des rémunérations et avantages en nature des trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés visés par l'article 20 de la loi 2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif n'est pas communiqué.

En effet, compte tenu de l'organisation et de la répartition des pouvoirs au sein de la structure, cette information reviendrait à indiquer une rémunération individuelle.

Valorisation des contributions volontaires

L'association a décidé de comptabiliser les contributions volontaires en nature dont elle a bénéficié afin de valoriser le bénévolat. Selon la nature du bénévolat, la valorisation est basée sur le temps passé et la rémunération moyenne brute chargée d'un poste équivalent d'un prestataire (sans marge).

Pour l'exercice 2023, et tel que présenté en pied de compte de résultat, la valorisation du bénévolat de l'année 2023 s'élève à 3 009 € et correspond au suivi budgétaire et juridique de l'association.

Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes au titre de l'exercice 2023 est de 8 600 €.

-ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS-**Engagement en matière de pensions et retraites**

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite.

Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite.

Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice.

Le montant des engagements en matière d'indemnités de fin de carrière s'élève à 87 576,14 € au 31 décembre 2023.

La méthode retenue pour l'évaluation de la provision pour indemnités de départ à la retraite (IDR) est la méthode rétrospective des unités de crédits projetés.

- Taux d'actualisation : 3,5%
- Taux de charges sociales : 30%
- Age de départ à la retraite : 64 ans
- Taux d'évolution des salaires : 1%
- Taux de turn-over : 8%
- Table de mortalité 2015-2017

-ENGAGEMENTS HORS BILAN-

Néant

Immobilisations

ECF EFM

Période du 01/01/23 au 31/12/23
Devise d'édition EURO

RUBRIQUES	Valeur brute début exercice	Augmentations par réévaluation	Acquisitions apports, création virements
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
Frais d'établissement et de développement			
Autres immobilisations incorporelles	33 486		
TOTAL immobilisations incorporelles :	33 486		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Terrains			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Constructions installations générales			
Installations techniques et outillage industriel			
Installations générales, agencements et divers	17 175		
Matériel de transport			
Matériel de bureau, informatique et mobilier	53 988		25 896
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
TOTAL immobilisations corporelles :	71 162		25 896
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES			
Participations évaluées par mises en équivalence			
Autres participations			
Autres titres immobilisés			
Prêts et autres immobilisations financières	76 757		20 107
TOTAL immobilisations financières :	76 757		20 107
TOTAL GÉNÉRAL	181 405		46 003

RUBRIQUES	Diminutions par virement	Diminutions par cessions mises hors service	Valeur brute fin d'exercice	Réévaluations légales
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'étab. et de développement				
Autres immobilisations incorporelles		33 486		
TOTAL immobilisations incorporelles :		33 486		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions installations générales				
Install. techn., matériel et out. industriels				
Inst. générales, agencements et divers		17 175		
Matériel de transport				
Mat. de bureau, informatique et mobil.		25 410	54 474	
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
TOTAL immobilisations corporelles :		42 584	54 474	
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations mises en équivalence				
Autres participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immo. financières		3 732	93 131	
TOTAL immobilisations financières :		3 732	93 131	
TOTAL GÉNÉRAL		79 802	147 606	

Amortissements

ECF EFM

Période du 01/01/23 au 31/12/23
Devise d'édition EURO

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE				
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Montant début exercice	Augmentations dotations	Diminutions reprises	Montant fin exercice
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'étab. et de développement.				
Autres immobilisations incorporelles	33 486		33 486	
TOTAL immobilisations incorporelles :	33 486		33 486	
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions installations générales				
Installations techn. et outillage industriel				
Inst. générales, agencements et divers	15 929		15 929	
Matériel de transport				
Mat. de bureau, informatique et mobil.	52 516	4 054	25 969	30 601
Emballages récupérables et divers				
TOTAL immobilisations corporelles :	68 445	4 054	41 898	30 601
TOTAL GÉNÉRAL	101 931	4 054	75 384	30 601

VENTILATIONS DES DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS DE L'EXERCICE			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
Frais d'établissement et de développement			
Autres immobilisations incorporelles			
TOTAL immobilisations incorporelles :			
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Terrains			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Constructions installations générales			
Installations techniques et outillage industriel			
Installations générales, agencements et divers			
Matériel de transport			
Matériel de bureau, informatique et mobilier	4 054		
Emballages récupérables et divers			
TOTAL immobilisations corporelles :	4 054		
Frais d'acquisition de titres de participations			
TOTAL GÉNÉRAL	4 054		

VARIATION DES FONDS PROPRES

	A L'OUVERTURE	AFFECTATION DU RESULTAT	AUGMENTATION	DIMINUTION OU CONSOMMATION	A LA CLOTURE
Fonds propres sans droit de reprise					
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecarts de réévaluation					
Réserves					
Report à nouveau	6 878			30 690	(23 812)
Excédent ou déficit de l'exercice	(30 690)	30 690	5 151		5 151
Situation nette	(23 812)	30 690	5 151	30 690	(18 662)
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement			16 000	2 400	13 600
Provisions réglementées					
TOTAL	(23 812)	30 690	21 151	33 090	(5 062)

VARIATION DES FONDS DEDIES ISSUS DE

	A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	REPORTS	UTILISATIONS		TRANSFERTS	A LA CLOTURE DE L'EXERCICE	
			Montant global	Dont remboursements		Montant global	Dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
Subventions d'exploitation (1)							
Contributions financières d'autres organismes (1)							
Ressources liées à la générosité du public (1)							
TOTAL							

(1) Les lignes sont à ventiler par projet ou catégorie de projet

Provisions Inscrites au Bilan

ECF EFM

Période du 01/01/23 au 31/12/23
Devise d'édition EURO

RUBRIQUES	Montant début exercice	Augmentations dotations	Diminutions reprises	Montant fin exercice
Prov. pour reconstitution des gisements Provisions pour investissement Provisions pour hausse des prix Amortissements dérogatoires Dont majorations exceptionnelles de 30% Provisions pour prêts d'installation Autres provisions réglementées				
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES				

Provisions pour litiges	1 600	29 817	1 600	29 817
Prov. pour garant. données aux clients				
Prov. pour pertes sur marchés à terme				
Provisions pour amendes et pénalités				
Provisions pour pertes de change				
Prov. pour pensions et obligat. simil.				
Provisions pour impôts				
Prov. pour renouvellement des immo.				
Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer				
Autres prov. pour risques et charges	81 966	152 991	81 966	152 991
PROV. POUR RISQUES ET CHARGES	83 566	182 808	83 566	182 808

Prov. sur immobilisations incorporelles				
Prov. sur immobilisations corporelles				
Prov. sur immo. titres mis en équival.				
Prov. sur immo. titres de participation				
Prov. sur autres immo. financières				
Provisions sur stocks et en cours				
Provisions sur comptes clients	7 097	12 497		19 594
Autres provisions pour dépréciation				
PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION	7 097	12 497		19 594

TOTAL GÉNÉRAL	90 663	195 305	83 566	202 402
----------------------	---------------	----------------	---------------	----------------

État des Créances et Dettes

ECF EFM

Période du 01/01/23 au 31/12/23
Devise d'édition EURO

ÉTAT DES CRÉANCES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ			
Créances rattachées à des participations			
Prêts (1) (2)	90 142	90 142	
Autres créances immobilisées			
TOTAL de l'actif immobilisé :	90 142	90 142	
DE L'ACTIF CIRCULANT			
Usagers	609 085	609 085	
Personnel et charges sociales à récupérer	61 171	61 171	
État et autres collectivités publiques			
Confédération, Fédération, Asso. & organismes apparentés			
Débiteurs divers	124 911	124 911	
TOTAL de l'actif circulant :	795 168	795 168	
TOTAL GÉNÉRAL	885 310	885 310	
(1) Dont prêts accordés en cours d'exercice	16 118		
(2) Dont remboursements obtenus en cours d'exercice			

ÉTAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes financières divers			487	
Dettes sur immo. et comptes rattachés				
TOTAL :			487	
Fournisseurs et comptes rattachés	75 546	75 546		
Usagers avances reçues				
Dettes relatives au personnel	656 208	656 208		
État et autres collectivités publiques	84 939	84 939		
Conf., Fédération, Asso. & organ. appar	146 055		146 055	
Autres dettes	573	573		
TOTAL :	963 321	817 266	146 055	
TOTAL GÉNÉRAL	963 321	817 266	146 542	

Produits à Recevoir

ECF EFM

Période du 01/01/23 au 31/12/23
Devise d'édition EURO

MONTANT DES PRODUITS À RECEVOIR INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	Montant
Immobilisations financières Créances rattachées à des participations Autres immobilisations financières Créances Créances clients et comptes rattachés Personnel Organismes sociaux État Divers, produits à recevoir Autres créances Valeurs Mobilières de Placement Disponibilités	90 519
TOTAL	90 519

Charges à Payer

ECF EFM

Période du 01/01/23 au 31/12/23
Devise d'édition EURO

MONTANT DES CHARGES À PAYER INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	Montant
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	37 634
Dettes fiscales et sociales	182 958
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Disponibilités, charges à payer	487
Autres dettes	
TOTAL	221 080

RUBRIQUES	Charges	Produits
Charges ou produits d'exploitation	14 129	22 917
Charges ou produits financiers		
Charges ou produits exceptionnels		
TOTAL	14 129	22 917

EFFECTIFS	Personnel salarié	Personnel mis à disposition de l'entreprise
Cadres	1	
Agents de maîtrise et techniciens		
Employés	117	
Ouvriers		
TOTAL	118	